

République Française

Département

Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure
Séance ordinaire du 31/07/2014

L'an 2014 et le trente et un du mois de juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, BUDILLON-RABATEL Dominique, PERRAULT Patrick, HUET-RANGUIN Christine, COUVÉ Christel, LHUISSIER Patrice, DUBOIS Dominique, MONIER Axelle, JODEAU Huguette, CHEVANCE Nadine.

Absents excusés : Madame BERSIHAND Louise pouvoir à Monsieur RIGOURD Daniel. Madame TOMIC Daniel pouvoir à Madame CHEVANCE Nadine. Monsieur BIDANCHON Xavier pouvoir à Madame COUVÉ Christel. Monsieur DOGUET Claude pouvoir à Monsieur DUBOIS Dominique. Monsieur RICARD Jean-François pouvoir à Madame HUET-RANGUIN Christine. Monsieur RUMELHART Marc pouvoir à Madame BUDILLON-RABATEL Dominique. Monsieur VERTEL Sébastien pouvoir à Madame MONIER Axel.

Absents : Monsieur MARTIN David – Madame TÉTON-SALMON Céline.

Secrétaire de séance : Madame Christel COUVÉ.

Les comptes-rendu des conseils du 9 mai 2014 et du 13 juin 2014 sont approuvés.

2014-8-1) Subventions 2014 - Complément:

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer aux associations suivantes la subvention 2014 :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE	DECISION
ASV FOOT	4 000 €	unanimité
TENNIS DE TABLE	500 €	unanimité
LA CHASSE	250 €	unanimité
CYCLO	700 €	15 pour et 2 abstentions
LA VOIX DE CHERVILLE	800 €	unanimité
UCAV	500 €	unanimité
PARENTS D'ELEVES	700 €	unanimité

Les observations de la commission :

L'ASV FOOT : Le montant de la subvention est important par rapport aux autres associations. La commission a décidé de maintenir à la même hauteur que l'an dernier le montant de la subvention. L'an prochain, la commission sera plus attentive au compte financier de l'association. Cette remarque est bien entendu valable pour l'ensemble des associations.

Monsieur le Maire précise que le coût de fonctionnement du club est lourd pour la commune. Sur une période de 6 mois, le coût financier a été de 11 923 € (eau, électricité, chauffage, entretien des locaux, téléphone...). Monsieur RIGOURD a rencontré le président du club de foot. Pour l'année prochaine le calcul de la subvention sera revu. Le club prendra directement à sa charge une partie des dépenses de fonctionnement. Dès la rentrée septembre, il a été décidé que le club assure directement les dépenses liées à l'utilisation d'internet. Monsieur COMPAIN est d'accord sur cette proposition.

TENNIS DE TABLE : L'association s'investit beaucoup sur la commune et en particulier en direction des enfants. Cette année, ils ont besoin de renouveler leur matériel.

L'AS. CYCLO VILLEMEUX : Le montant de la subvention voté (700 €) est inférieur au montant demandé par l'association (850 €). Cette baisse s'explique, car l'association perçoit des subventions extérieures. Monsieur RIGOURD confirme que l'association a perçu des subventions provenant des réserves parlementaires sur plusieurs années pour un montant de 24 000 €. Ces recettes n'ont jamais été déclarées. Deux abstentions : Madame MONIER et Monsieur RIGOURD.

LA VOIX DE CHERVILLE : C'est une première demande de l'association. L'objectif de l'association est de dynamiser le hameau et d'organiser des manifestations diverses : intergénérationnelles, pour les enfants...

UCAV : La proposition de la commission était de 400 €. Madame JODEAU estime que l'association des commerçants s'investit beaucoup pour la commune. Elle a contribué au bon déroulement des manifestations du 14 juillet. L'association a prévu l'achat d'une friteuse pour animer les différentes manifestations organisées sur la commune. Elle propose d'attribuer une subvention de 500 €. Monsieur RIGOURD propose de voter sur une subvention de 500 €.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE VILLEMEUX : C'est une première demande. L'association s'engage à organiser des animations en direction des enfants. Le montant proposé par la commission est de 700 €.

Madame MONIER précise par ailleurs qu'un certain nombre d'associations non villemeusiennes sollicitent chaque année la commune pour des subventions ou dons. Il s'agit d'associations œuvrant dans le domaine des aides aux malades, d'écoles professionnelles... La commission n'a pas eu le temps matériel, ni le recul nécessaire, pour étudier ces demandes. Un courrier leur sera adressé pour les informer et les solliciter à renouveler leur demande pour l'année prochaine.

2014-8-2) Participation de la Commune au transport scolaire de CAP Dreux pour les élèves allant à Dreux et Vernouillet – Année scolaire 2014 / 2015 :

Le prix annuel 2014-2015 de la carte de transport pour les élèves allant au collège ou au lycée de Dreux et Vernouillet est fixé par CAP Dreux à 181.60 €.

Les frais en cas de réédition de la carte en cours d'année est de 15.60 €. Pour l'année scolaire 2014 / 2015, il est proposé que la commune participe à 50 % du prix annuel de la carte de transport.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de participer à 50 % du prix annuel de la carte de transport pour les élèves :

- Allant au collège ou au lycée de Dreux et Vernouillet pour l'année scolaire 2014-2015, soit 50 % de 181.60 € = 90.80 €

2014-8-3) Création d'un poste d'Attaché Territorial :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de créer un poste d'attaché Territorial au sein de la commune à compter du 1^{er} septembre 2014.

2014-8-4) Accueil de loisirs périscolaires – Tarification occasionnelle :

Pour les enfants inscrits occasionnellement à l'accueil périscolaire, il est envisagé de fixer une tarification particulière. Il s'agit d'enfant présent 1 à 5 fois dans le mois (présence matin ou soir).

Actuellement, un enfant inscrit occasionnellement à l'accueil périscolaire paie un tarif mi-temps, selon le barème ci-dessous :

REVENUS BRUTS DECLARES MENSUEL DU FOYER	TARIF MENSUEL TEMPS PLEIN	TARIF MI-TEMPS
de 0 à 915 €	29.50 €	14.75 €
de 916 à 1 220 €	39.50 €	19.75 €
de 1 221 à 1 525 €	49.50 €	24.75 €
de 1 526 à 1 830 €	57.00 €	28.50 €
de 1 831 à 2 135 €	69.00 €	34.50 €
de 2 136 à 2 440 €	79.00 €	39.50 €
de 2 441 à 2 745 €	89.00 €	44.50 €
2 746 et plus	92.00 €	46.00 €

Il est donc envisagé de diminuer la tarification et de fixer un tarif occasionnel : 30 % du tarif temps plein, selon barème ci-dessous :

REVENUS BRUTS DECLARES MENSUEL DU FOYER	TARIF MENSUEL 30 % TEMPS PLEIN
de 0 à 915 €	8.85 €
de 916 à 1 220 €	11.85 €
de 1 221 à 1 525 €	14.85 €
de 1 526 à 1 830 €	17.10 €
de 1 831 à 2 135 €	20.70 €
de 2 136 à 2 440 €	23.70 €
de 2 441 à 2 745 €	26.70 €
2 746 et plus	27.70 €

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de créer pour l'accueil périscolaire du centre de loisirs, une tarification occasionnelle correspondant à 30 % du tarif temps plein, selon le barème ci-dessous :

REVENUS BRUTS DECLARES MENSUEL DU FOYER	TARIF MENSUEL OCCASIONNEL* 30 % TEMPS PLEIN
de 0 à 915 €	8.85 €
de 916 à 1 220 €	11.85 €
de 1 221 à 1 525 €	14.85 €
de 1 526 à 1 830 €	17.10 €
de 1 831 à 2 135 €	20.70 €
de 2 136 à 2 440 €	23.70 €
de 2 441 à 2 745 €	26.70 €
2 746 et plus	27.70 €

*le tarif occasionnel est appliqué aux enfants présents 1 à 5 fois dans le mois (présence matin ou soir).

2014-8-5) Marché de rénovation de voirie – Rue des Marnières – Déclaration de sous-traitance -

Autorisation :

Dans le cadre du marché de rénovation de voirie dans la rue des Marnières, passé avec l'entreprise EUROVIA, celle-ci sous-traite à l'entreprise GTB la pose de bordures et caniveaux pour un montant de 5 100 € HT.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la déclaration de sous-traitance, dans le cadre du marché de rénovation de voirie dans la rue des Marnières, passé avec l'entreprise EUROVIA et à payer directement la prestation sous-traitée à l'entreprise GTB.

2014-8-6) Marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux rue des Guinantiers – rue du Gué de Ville – Avenant n°1 :

Le montant initial des travaux était estimé à 100 000 €. La rémunération du cabinet d'étude LUSITANO était fixée à 8 360 € HT pour un taux de rémunération de 8.36 %.

Comme suite à l'extension des travaux sur une partie des rues des Guinantiers et de Mauzaize et à l'intégration de stationnements la nouvelle estimation du coût des travaux est de 199 127.50 €. Ainsi, la rémunération du bureau d'étude au taux de 8.36 % est de 16 647.06 €. L'avenant portera sur la différence, soit : 8 287.06 €.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de voirie dans les rues des Guinantiers, du Gué de Ville et de Mauzaize.

La nouvelle estimation du coût des travaux est de 199 127.50 €.

Ainsi, la rémunération du bureau d'étude au taux de 8.36 % est de 16 647.06 € HT, soit 19 976.47 € TTC.

2014-8-7) Rue du Gué de Ville – Aménagement de places parking – Demande de subvention au titre du FDAIC 2014 (complément) auprès du Conseil Général :

La commune s'est engagée à réaliser des travaux d'aménagement de surface dans la rue des Guinantiers, rue du Gué de Ville et rue de Mauzaize.

Le Conseil Général avait été sollicité au titre de la subvention FDAIC 2014 pour un montant estimé des travaux de 173 974.46 € HT et une subvention accordée de 34 500 €.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour réaliser l'aménagement d'emplacements de parking rue du Gué de Ville. Le montant estimatif de ces travaux supplémentaires est évalué à 25 152.90 € HT, portant le total estimé à 199 127,36 € comme indiqué plus haut.

Ainsi le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général pour un complément de subvention FDAIC 2014 pour un montant de 30 % du montant HT des travaux :

- Soit 25 152. 90 € HT X 30 % 7 545.00 €

Tour de table :

Monsieur RIGOURD informe le conseil qu'il a procédé au lancement du dossier de consultation des entreprises (DCE) concernant les travaux de voirie rue du Gué de Ville, rue des Guinantiers et rue de Mauzaize. Il indique par ailleurs que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 septembre. Les conseils municipaux auront lieu une fois par mois, le dernier vendredi de chaque mois.

Il précise que le préfet invite les maires à faire sonner le tocsin le 1^{er} août à 16h00 pour commémorer la mobilisation générale dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918.

Monsieur PERRAULT fait le point sur les travaux d'aménagement d'un arrêt bus à l'école : Mise en place d'un portail derrière l'école maternelle pour les enfants de Cherville, retrait de l'ouvrage de pesée, vidange fosse...

Il énonce les différents dépôts sauvages qui ont été constatés sur la Commune ce dernier mois.

Madame MONIER rappelle que la fête de la Saint-Marc à Cherville est prévue le 30 août et que cette manifestation est ouverte à tous les Villemeusiens.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,
D. RIGOURD.

Les Conseillers,

Le Secrétaire de séance,
Christel COUVÉ.

